SOLIDARITÉS

ACTION SOCIALE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 23 décembre 2015 portant nomination à la commission centrale d'aide sociale

NOR: AFSA1530970A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,

Vu le code de l'action sociale et des familles:

Vu la loi nº 86-17 du 6 janvier 1986 adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé, et notamment l'article 53 modifiant les articles 126 à 129 du code de la famille et de l'aide sociale;

Vu le décret n° 54-611 du 11 juin 1954 portant règlement d'administration publique pour l'application des dispositions générales du décret n° 53-1186 du 29 novembre 1953 relatif à la réforme des lois d'assistance, modifié par le décret n° 55-191 du 2 février 1955, le décret n° 56-546 du 1^{er} juin 1956 et le décret n° 60-250 du 18 mars 1960;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2014 portant nomination à la commission centrale d'aide sociale;

Vu l'arrêté de désignation de M. Pierre JOURDIN par Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 15 décembre 2015;

Vu le courrier de M. Pierre JOURDIN en date du 27 novembre 2015.

Arrête:

Article 1er

Il est mis fin aux fonctions d'assesseur à la commission centrale d'aide sociale de M. Pierre JOURDIN, vice-président chargé de l'instruction au tribunal de grande instance de Brest.

Article 2

M. Pierre JOURDIN, vice-président chargé de l'instruction au tribunal de grande instance de Brest, est nommé président de section à la commission centrale d'aide sociale.

Article 3

Le directeur général de la cohésion sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 23 décembre 2015.

Pour la ministre et par délégation : Le directeur général de la cohésion sociale, J.-P. VINQUANT